



# CODE DE LA CONFRÉRIÉ DU CRÂNE BRISÉ



1. TOUT PIRATE JUGÉ COUPABLE D'AVOIR VOLÉ UN AUTRE PIRATE SE FERA COUPER LES OREILLES ET LE NEZ.
2. À MOINS D'AVOIR CONVOQUÉ UN DUEL, TOUT PIRATE NE DOIT PAS TUER UN AUTRE PIRATE.
3. SEUL LES CAPITAINES DE LA CONFRÉRIÉ ONT DROIT DE VOTE À LA TABLE DU CONSEIL.
4. TOUT PIRATE DOIT RESPECTER LE POURPARLER.
5. LES CLANS DE LA CONFRÉRIÉ ONT DROIT DE FAIRE UNE DEMANDE D'ASSISTANCE ET LES AUTRES CLANS SE DOIVENT DY RÉPONDRE.
6. DÉFENSE DE DÉVOILER L'IDENTITÉ DU PIRATE KING.
7. LE CONSEIL A LE DROIT DE VIE ET DE MORT SUR LES PIRATES.
8. LA PUNITION POUR AVOIR DÉVOILÉ L'EMPLACEMENT DE CETTE ÎLE : LA MORT.